Cenon (33) : Le préfet évacue près d'une centaine de squatteurs pour les orienter vers Guéret, Limoges ou Angoulême malgré la trêve hivernale

11/02/2021 à 14h53



Ce jeudi 11 février, les policiers ont procédé à l'évacuation d'un squat à Cenon, en banlieue de Bordeaux. Selon la préfecture, la majorité des personnes présentes, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des sans-abri, ont obtenu des solutions de relogement.

Une « **centaine de personnes** » ont été évacuées jeudi matin d'un squat situé dans les locaux d'une ancienne résidence pour personnes âgées, à Cenon, près de Bordeaux (Gironde), a indiqué la préfecture.

Dès 06 h, un dispositif policier avec renfort de la gendarmerie a procédé à l'évacuation du squat de la Zone libre, occupé depuis 2019 par quelque 300 personnes. **Neuf bus ont été affrétés pour évacuer les personnes présentes vers Guéret, Limoges ou Angoulême.**

Sur place, les policiers sont intervenus à l'aide de béliers et de pinces pour ouvrir les portes métalliques de cette résidence d'un étage, a constaté un journaliste de l'AFP. Plusieurs familles avec enfants ont été vues quittant les lieux, valises à la main.

Les forces de l'ordre ont fait usage de gaz lacrymogène et procédé a plusieurs interpellations de militants venus manifester leur opposition, selon la même source.

Une décision « inhumaine » selon une association, les personnes seront relogées assure la préfecture

> *L'évacuation, décidée en pleine trêve hivernale, a été autorisée en application d'une décision de justice entreprise par le propriétaire des lieux. « **Une ordonnance de janvier 2020 juge possible l'évacuation en période hivernale parce que les conditions sanitaires et de sécurité ne sont pas réunies** », a indiqué la préfecture.*

Selon la même source, la majorité des personnes présentes, « **des réfugiés, des demandeurs d'asile et des sans-abri** », ont obtenu des solutions de relogement « **selon leur situation administrative** ».

Des agents de l'Office français de l'immigration (OFI) se trouvaient sur place pour étudier le statut administratif des personnes en situation irrégulière en attente de relogement.

Dans un communiqué, le Collectif de la Zone libre dénonce une décision « **incompréhensible, dramatique, inhumaine** », précisant que « **cette stabilité géographique** » permettait « **une scolarisation massive de tous les enfants** » et « **un réel suivi social et médical pour toutes les familles** »….

Ouest France